

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DOWSIL 67 ADDITIVE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DOWSIL 67 ADDITIVE

Numéro du produit 10849

Synonymes; marques

commerciales

DC 67 ADDITIVE, DOW CORNING 67 ADDITIVE

Indications sur exempté – polymère exempté par article 2(9)

l'enregistrement REACH

Numéro CAS 67674-67-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiéesSurface active agents Additif Softeners

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium +32 (0)2 525 05 11

+32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 10849

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4 - H332 Eye Dam. 1 - H318

humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Contient

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

2.3. Autres dangers

De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau Alcools. Acides. Bases. Oxydants. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

>= 72.0 - <= 88.0 %

Numéro CAS: 67674-67-3

exempté - polymère exempté par article 2(9)

Classification

Acute Tox. 4 - H332 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411

POLYETHYLENE GLYCOL

<= 9.0 %

Numéro CAS: 25322-68-3

Polymère

Classification

Non Classé

DOWSIL 67 ADDITIVE

HEXAMETHYLDISILOXANE <= 0.15 %

Numéro CAS: 107-46-0 Numéro CE: 203-492-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119496108-31-XXXX

Facteur M (aigu) = 1

Classification

Flam. Liq. 2 - H225 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit DOWSIL 67 ADDITIVE

Indications sur exempté – polymère exempté par article 2(9)

l'enregistrement REACH

Numéro CAS 67674-67-3

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information généraleLe personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section

8 de cette fiche de données de sécurité.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Contact cutané Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se

laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne

persiste. Prévoir une douche de sécurité à proximité du poste de travail.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées par

un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Nocif par inhalation. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction

inappropriés

Agents chimiques en poudre. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car

cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des

mélanges explosifs avec l'air. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques

peuvent se produire.

Produits de combustion

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Aldéhydes. Alcools. Ethers. Acides - organiques.

Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Evacuer la zone.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter le contact avec l'eau. Alcools. Humidité. Acides. Bases. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Éviter tout contact avec l'eau. Protéger de l'humidité. Eviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Ce produit dégage lentement de l'hydrogène au stockage Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Stocker à l'écart des produits suivants: Eau, humidité. Alcools. Acides. Bases. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HEXAMETHYLDISILOXANE

200 ppm, TWA, Manuf. data

Commentaires sur les composants

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

HEXAMETHYLDISILOXANE (CAS: 107-46-0)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 53.4 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 53.4 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 333 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 333 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 13.3 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 13.3 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 167 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 167 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 0.27 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.27 mg/kg p.c. /jour

PNEC - eau douce; 0.002 mg/l

- eau de mer; 0.0002 mg/l

- Sédiments (eau douce); 0.37 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 0.037 mg/kg

- Sol; 0.073 mg/kg

- Station d'épuration des eaux usées; >=10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Epaisseur: > 0.35 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide. Couleur Ambré.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Pas d'information disponible. Ηα Pas d'information disponible. Point de fusion Pas d'information disponible. Point d'écoulement Pas d'information disponible. Point de congélation Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100°C @ 760 mm Hg

> 101.1°C Coupelle fermée. Point d'éclair

DOWSIL 67 ADDITIVE

Taux d'évaporationPas d'information disponible.Facteur d'évaporationPas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Limites

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.02

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 40 cSt @ 25°C

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Explosif sous l'influence d'une

flamme

Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

Indice de réfraction Pas d'information disponible.

Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire Pas d'information disponible.

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

DOWSIL 67 ADDITIVE

Possibilité de réactions

dangereuses

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs

avec l'air. Eviter le contact avec l'eau. Alcools. Acide. Bases. Metals Produits de

décomposition dangereux seront formés à des températures élevées.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Eau, humidité. Alcools. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Aldéhydes. Alcools. Ethers. Acides - organiques.

Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50

mg/kg)

5.050,0

Espèces Rat

Indications (DL₅o orale) Ce produit a une faible toxicité. DL₅o > 5050 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50

mg/kg)

2.000,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 - 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Nocif par inhalation.

ETA inhalation (gaz ppm) 5.119,45

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 12,51

ETA inhalation 1,71

(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Peut être légèrement irritant pour la peau. Rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

graves/irritation oculaire pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

DOWSIL 67 ADDITIVE

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non

classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau. Rougeurs.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50

CL₅₀ 2.3 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Lapin Nocif par inhalation.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Pas d'information disponible.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

DOWSIL 67 ADDITIVE

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

POLYETHYLENE GLYCOL

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o >20000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o

inhalation)

DL₅₀ >2.5 mg/l, Inhalatoire, Rat Données de références croisées.

HEXAMETHYLDISILOXANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) DL₅o >16000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50

CL₅o 15956 ppm/4h (rat, par inhalation), Inhalatoire, Rat

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant. Lapin

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Date de révision: 02-07-20 Remplace la date: 02-04-20 Numéro de version: 4.000

DOWSIL 67 ADDITIVE

Lésions oculaires

Non irritant. Lapin

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test épicutané - Homme: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif. Mutation génique: Négatif. Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

Essais de génotoxicité - in Aberration chromosomique: Négatif.

vivo

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Négatif. - Vapeur, Inhalatoire, Rat Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests

sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

reproduction - fertilité

Etude sur deux générations - , Inhalatoire, Vapeur, Rat Cette substance ne

présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour la

Foetotoxicité: -:, Inhalatoire, Vapeur, Rat Pas de preuve de toxicité pour la

reproduction développement reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule

exposition. LOAEL <= 100 mg/kg, Orale, LOAEL <= 1 mg/l/6h/d, Inhalatoire,

Vapeur, LOAEL <= 200 mg/kg, Cutanée,

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition

répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Danger par aspiration

remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

rép.

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HEXAMETHYLDISILOXANE

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

DOWSIL 67 ADDITIVE

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 1 - 10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: > 1 - 10 mg/l, Daphnia magna

HEXAMETHYLDISILOXANE

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.1 < $C(E)L_{50} \le 1$

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 0.46 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

NOEC, 96 heure: 0.37 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

 CE_{50} , 48 hours: 0.79 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

CE₅₀, 96 heure: > 0.55 mg/l, Selenastrum capricornutum

aquatiques Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - NOEC, 21 jour: 0.32 mg/l,

invertébrés aquatiques (Daphnia)

NOEC, 21 jour: 0.1 mg/l, Daphnia magna

OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 24.63%: 28 jours

OCED 301B

HEXAMETHYLDISILOXANE

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 20%: 28 jour

OECD 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

DOWSIL 67 ADDITIVE

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Potentiel de

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

bioaccumulation

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

HEXAMETHYLDISILOXANE

Potentiel de

Potentiellement bioaccumulable. FBC: 2410, Cyprinus carpio (carpe commune)

bioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: 5.06 (20 Deg C)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Mobilité Aucune information disponible.

HEXAMETHYLDISILOXANE

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

HEXAMETHYLDISILOXANE

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

HEXAMETHYLDISILOXANE

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

Indications de transport aérien Air transport : Ventilated containers are forbidden.

14.1. Numéro ONU

déchets

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

N° ONU (ADN) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(CONTIENT 3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE)

Nom d'expédition (IMDG) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(CONTIENT 3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE)

Nom d'expédition (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 3-

(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE)

Nom d'expédition (ADN) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(CONTIENT 3-(POLYOXYETHYLENE) PROPYLHEPTAMETHYLTRISILOXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Code de classement ADR/RID M6

Etiquette ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

Classe ADN 9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes •3Z

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du 90

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS

DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

02-07-20 Date de révision

Numéro de version 4.000

Remplace la date 02-04-20

Numéro de FDS 10849

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H225 Liquide et vapeurs très inflammables. intégralité H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature Lisa Bland